



#### Règlement intérieur

## <u>Article 1 : Personnes concernées</u>

L'accueil de loisirs jeunes est géré par la ville de Fontaines-sur-Saône, et accueille les collégiens et lycéens (6ème – terminale / 11-17 ans) pendant les vacances scolaires et d'autres temps ponctuels en dehors des vacances. Il est ouvert en priorité:

- Aux jeunes résidants sur la commune mais il est aussi accessible aux familles venant de l'extérieur qui paieront une majoration de 20%.
- Aux dossiers des familles complets et à jour.
- Aux jeunes et aux responsables légaux qui s'impliquent. Par implication nous entendons, la participation des jeunes dans la vie en collectivité, la participation des parents dans l'évolution de La Vague et leur venu lors de ses évènements et dans le respect du travail de l'équipe d'animation.
- Aux responsables légaux qui sont à jour sur les règlements.

## **Article 2: Organisation**

#### 2-1: Jours et horaires

L'accueil de Loisirs ouvre ses portes pendant les vacances et sur d'autre temps ponctuel en dehors des vacances.

Les dates d'ouverture sont harmonisées au calendrier des vacances scolaires :

Vacances d'hiver (2 semaines) Vacances de printemps (2 semaines) Vacances d'été (4 semaines en juillet) Vacances d'automne (2 semaines)

Les horaires d'ouvertures sont indiqués sur les plannings qui sont communiqués aux familles, pendant les vacances.

Le repas de midi peut être parfois proposé, les jeunes devront amener ou non leur repas en fonction des plannings.

Il est demandé un strict respect des horaires mentionnées pour ne pas perturber le déroulé des activités.



#### 2-2 : Lieu

Les accueils de Loisirs jeunes se situent :

**SAM 2** au Centre

5 place des rendez-vous – 69270 Fontaines-sur-Saône

**SAM 1** au Marronnier

18 rue Ampère -69270 Fontaines-sur-Saône

Les jeunes seront accueillis dans les locaux par les animateurs.

(Attention: Les jeunes restent sous la responsabilité des parents jusqu'à la prise en charge par les animateurs)

### 2-3 : Groupes et capacité

L'accueil de Loisirs peut accueillir jusqu'à 16 jeunes de 11 à 17 ans en intérieur et 14 jeunes en sorties.

## 2-4: Contact équipe d'animation

#### **DENJEAN Madiana**

Responsable La Vague

Mail: madiana.denjean@fontaines-sur-saone.fr Téléphone: 06.15.47.68.95

#### **YANG Roland**

Animateur La Vague

Mail: roland.yang@fontaines-sur-saone.fr Téléphone: 06.25.72.10.56

# **Article 3: Planning**

Les programmes d'activités sont mis en place avec l'équipe d'animation. Ils sont diversifiés afin de permettre au jeune, au travers d'activités variées, de s'exprimer sur le plan artistique, manuel, culturel et sportif tout en suscitant l'intérêt de l'adolescent à ce qui l'entoure mais également à ceux qui l'entourent.

L'équipe d'animation se réserve le droit de modifier le programme ou les horaires en fonction des imprévus, les informations sont communiquées aux familles par sms.

Les goûters de l'après-midi sont fournis aux jeunes.

## **Article 4: Inscription**

## 4-1: Procédure

L'inscription n'est définitive qu'à réception de tous les documents nécessaires à l'adhésion et elle est valable pour l'année scolaire en cours sauf pour le coefficient CAF qui sera demandé à chaque début d'année civile.

La première étape des inscriptions se fait physiquement. Des jours de permanences seront ouverts SAM Centre et SAM marronniers, afin de récolter le planning idéal de chaque famille.

A la suite de ça, l'équipe d'animation choisira le planning final des jeunes en se basant sur les valeurs et les priorités de La Vague. La finalisation des plannings sera communiquée aux familles de manière individuelles.

Aucune réservation par téléphone ne peut être envisagée.

L'inscription est à la demi-journée, à la journée ou au package. Pour les packages l'inscription est obligatoire sur toutes les activités proposées ce jour.

Le Maire, se réserve le droit d'annuler ou de modifier les activités de l'Accueil de Loisirs si les inscriptions ne sont pas suffisantes

#### 4-2: Annulation

Les absences liées à la maladie de votre enfant doivent être signalées la veille ou le matin avant 9h30. Sans justificatif (certificat médical) l'activité sera facturée.

Pour tout autre motif non signalé à l'équipe d'animation 24 h avant la date d'activité, cette dernière sera facturée.

#### 4-3: Liste des documents à fournir

- le dossier d'inscription dûment rempli.
- la fiche sanitaire complète.
- les photocopies du carnet de vaccination de votre enfant.
- la photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile de votre enfant.
- la photocopie de votre attestation CAF avec le quotient familial.

## <u>Article 6 : Facturation</u>

Vous recevrez la facture à la fin de chaque période inter vacances (pour les enfants inscrits les mercredis) et à la fin de chaque période de vacances.

Les factures devront être réglées au plus tard 1 mois après réception. Les factures en cours devront être acquittées avant toute autre inscription.

Rappel, si votre enfant est extérieur à Fontaines sur Saône, une majoration de 20% est appliquée sur les activités auxquelles il participera.

Pour remettre les chèques et espèces, merci de vous rendre au 22 rue ampère 69270 fontaines sur Saône.

## **Article7: Tarifs**

#### **Vacances scolaires**

Lors des périodes de vacances scolaires l'accueil de loisirs jeunesse facturera les présences de manière journalière selon une grille tarifaire basée sur les tranches de quotient familial.

Une participation supplémentaire sera demandée lors des activités spécifiques organisées par le service.

Tranche de quotient familial	Tarif de base journalier
0 > 500	0.70 €
501 > 700	1.80 €
701 > 900	2.50 €
901 > 1100	3.60 €
1101 > 1500	4.30 €
1501 > 9999	5.40 €

#### Supplément activité

Activité 1	Activité 2	Activité 3
1.50 €	3.00 €	5.00 €

**Exemple d'activités** (cette liste n'est pas exhaustive et la municipalité s'autorise la possibilité de modifier les typologies d'activité selon les conditions tarifaires des prestataires) :

Activité 1 : bowling, Cinéma, Patinoire ...

Activité 2 : Accrobranche, laser-game, Karting ...

Activité 3 : Escape-Game, Concerts-Spectacles, ski, parc d'attraction ...

Frais de dossiers obligatoires (quel que soit le nombre de jours d'inscription) : 1€ par année scolaire et par jeune (à compter de la rentrée scolaire 2018-2019)

Pour les personnes extérieures à Fontaines-sur-Saône une majoration de 20% est appliquée sur les tarifs ci-dessus.

## Tarifs événements ponctuels

L'accueil des mercredis sera tarifé selon une base annuelle forfaitaire due au moment de l'inscription. L'inscription se fera pour une année scolaire et donner le droit d'accès au service jeunesse du mercredi pour l'ensemble de l'année scolaire. La totalité du montant dû devra être réglé à l'inscription quelle que soit la date d'inscription (pas de calcul au prorata).



Tranche de quotient familial	Forfait annuel mercredis
0 > 500	5.00 €
501 > 700	7.00 €
701 > 900	10.00 €
901 > 1100	12.00€
1101 > 1500	15.00 €
1501 > 9999	20.00 €

## Les camps

Q		
u o	Prix Unitaire	
t i	= 0	130.00
e n	De 1 à 500	50.00
t	De 501 à 700	70.00
f	De 701 à 900	80.00
m	De 901 à 1100	100.00
į	De 1101 à 1500	120.00
a a	De 1501 à 999999	130.00
1		

## **Article 8 : Comportement et sécurité**

Les règles de sécurité et de comportement sont vues avec l'ensemble du groupe. Des sanctions pouvant aller jusqu'au renvoi peuvent être prises par l'équipe de direction si le jeune venait à troubler la vie et le fonctionnement du centre, par dégradation du matériel mis à disposition, par manque de respect des autres ou de l'équipe d'animation.

Le centre de loisirs décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration de vêtements, bijoux, objets laissés dans les locaux. Il est demandé de ne pas apporter d'objet de valeur, ou pouvant provoquer des conflits entre les jeunes. Une tenue adaptée à chaque activité est demandée.

# **Article 9: Sanitaire**

L'équipe est habilitée à soigner les « petits bobos » : écorchures, bosses... en vue des diplômes PSC1 et PSSM qu'elle possède.

Pour tout autre problème, elle fait appel au service d'urgence habilité : SAMU ou pompiers (112) et préviendra les responsables légaux.

La réglementation n'autorise pas l'équipe d'animation à distribuer de médicaments sans ordonnance médicale.

# Merci de joindre à ce dossier, la photocopie des vaccins de votre enfant à jour, l'attestation du quotient familial de la CAF, une attestation de responsabilité civile.

Fait à Fontaines-sur-Saône	Signature	
Le:		
Coupon à détacher et à remettre avec votre dossier d'inscription	n	
NOM .		
NOM : Prénom :		
Responsable de l'enfant :		
Nesponsusie de l'enfant		
Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs de l'Espace Jeunesse Famille.		
Fait à Fontaines-sur-Saône		
Fait a Fortaines-sur-Saone		
Le:		
Signature		